

# ENTREPRISES ➡ ALREP ➡ AVENIR

Nous savons tous qu'un pays ne peut être crédible que s'il s'appuie sur une démarche éducative et scolaire forte ! Actuellement, existe un gachis de potentiels dont les conséquences nous sont pénalisantes, et il est évident que notre devoir est de le réduire.

Il est de notre obligation et même de notre devoir de changer nos mentalités face à la précocité intellectuelle car nous nous devons de préserver les importants acquis qualitatifs, démocratiques et techniques de la vie quotidienne ... malgré ses défauts !

Nous nous devons de favoriser la dynamique économique par une puissante et solide structure technique, industrielle et commerciale. Cette structure a besoin de « cerveaux » en cette époque pressée, dans ce monde en mutation, dans ce monde d'internationalisation grandissante, de globalisation de la pensée, dans ce monde où de nouveaux défis sont et seront à surmonter.

Favoriser le développement éducatif, la connaissance des précoces et leur épanouissement constitue une mission importante de nos responsables d'entreprises et administratifs : c'est une réponse majeure à la requête particulière de l'avenir des différentes entreprises qui devront tous les jours faire leur preuve sur le marché.

Le choix éducatif et scolaire de l'ALREP nous encourage à rencontrer les responsables d'entreprises industrielles et commerciales, les responsables élus des collectivités territoriales et administratifs. L'objectif est de permettre une meilleure éducation en général et une meilleure scolarité en particulier du plus grand nombre possible de filles et de garçons intellectuellement précoces.

Cet objectif de la prise en compte de l'éducation et de la scolarité des précoces et les décisions qui en découleront seront bénéfiques pour notre avenir économique, scientifique, technologique, culturel donc humain. Les textes réglementaires de l'Éducation Nationale ont fortement et clairement évolué.

Cet objectif est une grande cause qui requiert

une démarche de solidarité, la compréhension généreuse des entreprises et leur facilité d'intervention dans la vie associative en faveur de ces « sportifs » en matière grise que nous nommons donc intellectuellement précoces.

Les informations données par l'ALREP sont le résultat d'une démarche cohérente et pragmatique s'appuyant sur des témoignages et des constats élaborés tout au long de notre quart de siècle d'existence depuis 1981.

En nous soutenant dans :

- > notre action d'informations, d'aides auprès des familles et des enseignants,
- > notre importante action d'organisation de centres de vacances,

l'entreprise est proche de l'actualité et des préoccupations d'un important public et améliore ainsi son image en interne et en externe.

En aidant l'ALREP, les entreprises lui permettraient de favoriser de manière plus efficace l'ambiance scolaire auprès des élèves intellectuellement précoces avec une incidence bénéfique pour les autres élèves. Elles lui permettraient de continuer la performance éducative des centres de vacances et d'aider un plus grand nombre de familles dans le financement de ses centres de vacances : la précocité intellectuelle apparaît dans la diversité humaine sociale et géographique, qu'il y est précarité ou non !

Cette participation solidaire conférerait une notoriété supplémentaire à l'entreprise. Elle serait diffusée en accord avec celle-ci : dans le bulletin « Enfants Précoces Informations » et sur notre site « alrep.org » visité par environ un million d'internautes par mois.

L'aide des entreprises provoquerait une attention méritée vers un accueil très positif permettant la reconnaissance des efforts et des performances réalisables dans le domaine cognitif et intellectuel.

Nous savons que l'efficacité du développement des capacités intellectuelles est une donnée précieuse pour l'économie en général et pour le quotidien en particulier.

Malgré la connaissance pédagogique du personnel enseignant, la situation actuelle et la réalité ne présentent pas la volonté suffisante pour éveiller le plus grand nombre d'élèves précoces aux apprentissages. Il nous faut, de plus, réfuter les tendances en direction d'un nivellement perturbateur.

La volonté de l'ALREP est la mise en pratique des résolutions officielles concernant la scolarité, la recherche et l'identification des précoces. L'effet pygmalion positif permet aux enseignants de promouvoir les capacités dans toutes leurs diversités. Cet effet entraînera aussi la promotion de tous les élèves, y compris des élèves en situation sociale précaire et défavorisés parmi lesquels se trouvent aussi des filles et garçons intellectuellement précoces.

Pour l'avenir de nos entreprises, l'enseignement doit encourager le développement des capacités, la reconnaissance, la motivation, l'enthousiasme des précoces. Dans cette optique, les enseignants sont les personnes-clés, et un important changement des mentalités doit se développer.

Suivant en particulier les constats éducatifs positifs des centres de vacances, l'action de l'ALREP traduit la volonté de partager, d'informer sur l'action formatrice, éducative et pédagogique auprès des filles et garçons intellectuellement précoces dans la mesure de ses possibilités qui sont trop limitées.

Nos recherches, nos connaissances, nos constats, les témoignages reçus, les centres de vacances permettent de pouvoir aider des familles et des enseignants.

Mais c'est très insuffisant !

Nous le savons tous : l'enfant prépare l'avenir avec ce que nous, adultes, lui donnons !

Provoquer des réponses performantes à la démarche éducative et scolaire des filles et garçons intellectuellement précoces, c'est :

- > agir positivement, intensément !
- > contribuer efficacement au développement économique et social de notre environnement

: ville, département, région, pays.

- > entraîner des performances exemplaires dans les domaines de
  - l'électronique, l'informatique,
  - la technique, la culture, le sport,
  - la communication, le tourisme,
  - l'agriculture, l'agroalimentaire,
  - l'artisanat, la diversité des métiers,
  - le commerce international, etc ... !

- > le résultat d'une volonté pour améliorer notre quotidien et conserver nos libertés.

Nous savons aussi que la formation de la matière grise est primordiale, et que la limiter est néfaste !

La revendication de ce projet adapté est l'application du droit et du devoir républicain et démocratique relatif à l'éducation et à la scolarité des précoces.

Suivant les textes réglementaires de l'Education nationale, nous nous devons de faciliter l'enrichissement de notre panorama éducatif et scolaire et de favoriser ainsi un enseignement de qualité qui donnera la qualité de vie et la force de notre société.

Cette démarche que nous partageons est tout simplement le résultat de l'élan généreux qui s'élève avec force et vigueur contre la peur et l'obscurantisme !

Partageant la même volonté, nous pouvons donc agir intensément ensemble !

Suivant les réglementations concernant les aides d'entreprises auprès des associations, les entreprises et l'ALREP travaillent en partenariat suivant :

- > un apport de matériels ou de produits de l'entreprise participant au fonctionnement de l'ALREP dans sa vie quotidienne au siège ou dans les délégations régionales, et aux centres de vacances,
- > un apport financier à mettre en place éventuellement suivant un accord,
- > autres possibilités.

Grand merci aux entreprises pour la compréhension de l'utilité de l'action de l'ALREP !



### ***Pour contacter l'ALREP et agir ensemble :***

*Courrier* : ALREP – 15 avenue Franklin Roosevelt – F 30000 Nîmes ; *tél* : 04 66 64 82 51

*Tél international* : 00 33 466 64 82 51 ; *mel* : [info@alrep.org](mailto:info@alrep.org) ; *site* : [www.alrep.org](http://www.alrep.org)

*N° siret* : 325 213 718 00035 ; *code APE* : 913E ; *INPI* : 01 3087402